Ville de Genève Conseil municipal

P-437 A

5 septembre 2021

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 12 décembre 2020: «Pour la sauvegarde du parc des Evaux».

Rapport de M^{me} Fabienne Beaud.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal lors de sa séance du 12 décembre 2020. Elle a été traitée les 22 février et 12 avril 2021, sous la présidence de M. Arnaud Moreillon. La rapporteuse remercie le procès-verbaliste, M. Philippe Berger, pour la qualité de son travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 22 février 2021

Audition de M. Jean Hertzschuch, de l'association Sauvegarde Genève, de M^{me} Margot Robert-Tissot, de l'Association pour la sauvegarde de Confignon et environs (ASC), de M. Alain Rouiller, de l'Association qualité de vie Bernex Confignon (ASBEC), et de M^{me} Geneviève Zuccone, de l'Association des propriétaires du chemin François-Chavaz, pétitionnaires

M. Hertzschuch indique tout d'abord que la pétition déposée en novembre dernier a reçu pas moins de 2000 signatures qui ont été transmises aujourd'hui au Service du Conseil municipal. Il précise ensuite que celle-ci a été soutenue aussi bien par des citoyens et des citoyennes que par des associations, comme l'Association qualité de vie Bernex Confignon (ASBEC) ou l'Association Vieil Onex (AVO). Passant ensuite au vif du sujet, il indique que depuis de longs mois ils sont inquiets du projet de déménagement de l'Académie du Servette FC au parc des Evaux. Concernant les aspects de transparence et de concertation, il explique qu'ils sont depuis de longs mois confrontés à des rumeurs sur le projet, et ajoute que M^{me} Emery-Torracinta et M. Apothéloz leur ont transmis tour à tour des informations contradictoires sur celui-ci. Il déclare plus largement qu'aucune information détaillée n'est disponible sur la nature du projet, faisant observer que cela découle du manque de transparence de la part de ceux qui portent le projet. Il dit en cela son étonnement à ce qu'aucune concertation ni aucune implication des citoyens et des citoyennes n'encadrent un projet d'une telle ampleur.

Il estime ensuite que si ce projet peut paraître à première vue attrayant, son effet sur le quartier des Evaux et sur le parc lui-même l'est moins. Il explique

après cela que bien que cinq communes soient représentées au conseil de fondation du parc, aucune consultation des citoyens et des citoyennes de ces communes n'est prévue, pas davantage qu'une procédure de concertation. Il dit son grand étonnement du fait qu'une telle absence de transparence soit encore possible en 2021, et indique que c'est pour cette raison que lui-même et les différentes associations qui ont pris part à cette pétition ont envoyé des lettres aux différents conseils administratifs concernés afin d'obtenir plus de précisions sur ce projet. Il fait observer que la réponse fournie par M^{me} Barbey-Chappuis leur a paru fort peu satisfaisante en ce qu'elle a expliqué que la Ville n'était pas impliquée dans le processus en cours, alors qu'il fait observer qu'elle siège au conseil de fondation du parc des Evaux, et en détient même le plus de membres.

Signalant un article paru dans la Tribune de Genève du 3 décembre 2020, il indique qu'on peut y lire que le président du Servette FC prétend que le déménagement du centre de formation du club aux Evaux a fait l'objet d'une concertation entre les différentes parties concernées. Il ajoute que le président prétend également qu'il s'agit d'une solution provisoire avant un accueil définitif de l'ensemble des équipes du club. Il déclare ensuite que le processus n'est aucunement transparent et qu'aucune consultation n'a été organisée, et indique par conséquent qu'une réponse sera apportée à la réponse de M^{me} Barbey-Chappuis. Il fait observer ensuite que ce sont des deniers publics qui seront engagés, et qu'il est douteux de penser que l'installation du centre de formation ne sera que provisoire, alors que le projet vise à une installation plus ambitieuse par phases. Il note que le projet en lui-même constitue un impact trop lourd sur l'environnement et pour les riverains, et qu'il convient dès lors de s'y opposer. Il indique qu'une réunion à huis clos a été organisée récemment à Confignon pour faire pression sur les autorités communales et faire avancer le projet, et déclare qu'il aimerait savoir ce qu'il en est en Ville de Genève.

M^{me} Robert-Tissot tient à aborder maintenant la question de l'impact sur l'environnement du projet précité. Elle indique tout d'abord que le parc des Evaux est constitué de 50 hectares de terrain achetés en 1969 par l'Etat. Elle explique que les populations des cités environnantes en profitent, et qu'il constitue depuis lors un coin de nature très apprécié par elles. Elle fait observer que la consultation des archives permet de constater que différents projets ont au fil des années eu pour objet de bâtir ou de couper le parc. Et de citer à ce titre un projet de centre culturel, une cité universitaire, un passage pour le bus. Elle précise que ces différents projets avaient été finalement abandonnés sous la pression des riverains et la menace d'un référendum pour conserver l'intégrité du parc. Elle indique néanmoins qu'à terme la voie verte Vernier-Jonction traversera le parc. Pour ce qui est du projet d'installation du centre de formation du club, elle indique, comme l'a expliqué M. Hertzschuch, qu'elle doute que cette installation soit provisoire, mais qu'il s'agit plutôt d'une installation définitive en plusieurs phases.

Elle note à ce sujet que les espaces du parc choisis pour ce faire seront soustraits à la biodiversité, et que des terrains de football seront transformés en synthétique. Elle craint les abattages d'arbres notamment pour construire le bâtiment de 2000 m². Elle ajoute que l'installation de ce centre augmentera en outre la pollution lumineuse, et que les 200 personnes présentes en moyenne par match susciteront un bruit omniprésent, qui ne laissera aucun répit à la nature, et qu'elles ne pourront manquer de piétiner parfois les plantations. Elle fait observer qu'à l'heure du réchauffement climatique et de la crise sanitaire, il convient de protéger ce lieu rare et beau, en accord avec le plan climat signé par le Conseil d'Etat. Elle estime enfin que, dans cette affaire, la pesée d'intérêts doit profiter à la nature, et qu'il convient de proposer au club un autre espace plus approprié, en accord avec les populations riveraines et l'environnement.

M. Rouiller indique que sur les 11 membres du conseil de fondation du parc, quatre appartiennent à la Ville, et qu'il ne lui est par conséquent pas possible de botter en touche. Il indique que si les statuts de la fondation évoquent le sport (en particulier à l'article 2), ils évoquent plus largement d'autres buts, à savoir la détente, la promenade et les loisirs, et il fait observer par conséquent qu'il ne s'agit pas uniquement d'un centre sportif en bonne et due forme. Rappelant en outre que le projet de Bernex-est attirera bientôt 10 000 nouveaux habitants et 3000 étudiants, il estime que conserver l'intégrité du parc des Evaux est essentiel pour apporter une source de fraîcheur, de nature et d'espace à ce nouveau bassin de population. Sur le fond de l'affaire, utiliser une fondation comme montage pour faire passer en force un projet en se passant de toute consultation lui apparaît comme un véritable déni de démocratie. Il dit craindre que cette fondation opaque ne permette pas de débat démocratique dans les différentes communes concernés par le projet. Il déclare que face à ce déni démocratique potentiel, le Conseil municipal de la Ville doit interpeller l'exécutif pour demander un débat public sur le projet. Il indique que leur souhait serait de transférer ce centre de formation dans un endroit plus idéal, comme Vessy, et de placer le rugby aux Cherpines.

M^{me} Zuccone ajoute que l'installation de ce centre sportif à cet endroit va faire exploser le trafic motorisé, alors que les abords du parc sont déjà saturés aux heures de pointe, irrigués par les usagers qui tentent d'échapper à l'encombrement de la route de Chancy. Elle précise que ce centre sportif augmenterait de 40% le trafic motorisé sur le chemin routier qui permet d'accéder au parc, alors que déjà 200 000 véhicules par année y passent. Elle fait observer que d'autres chemins alentour subiraient eux aussi cette augmentation de trafic et seraient à leur tour surchargés. Et de citer à ce titre des chemins utiles actuellement aux habitants de ces communes, comme le chemin de Pré-Marais, celui de Loëx, celui de la Dode. Elle note que les partisans du projet indiquent que l'utilisation du parking P+R de Confignon assorti de bus navettes menant au parc lui-même permettrait de faire diminuer le trafic, mais explique que cette idée ne la convainc

guère, car les petits chemins deviendront autant de voies d'accès et de parkings sauvages. Elle estime par conséquent que le critère d'accessibilité devant présider à un tel projet n'est ici pas rempli.

Elle ajoute, comme l'ont indiqué ses préopinants, que bien que décrit comme provisoire ce projet aura sans doute vocation à perdurer, en ce qu'il fait déjà partie des cinq projets sélectionnés pour l'installation définitive des centres d'entraînement des différentes équipes du club. Elle indique que ce sentiment est confirmé par les déclarations de M. Huguenin, président du conseil de fondation des Evaux, et de M. Besnard, président du Servette FC, qui plaident en faveur de l'installation à terme de tous les centres d'entraînement du club aux Evaux. Elle fait observer en ce sens que les craintes des pétitionnaires ne sont pas farfelues, mais bien réelles, et qu'il conviendrait par conséquent de débattre ouvertement et avec honnêteté de ce projet et des différentes alternatives possibles. Elle ajoute que certains cherchent à donner des informations partielles pour discréditer les arguments des pétitionnaires, et conclut que les parlements des cinq communes devraient pouvoir se prononcer avant que les responsables de la fondation ne le fassent à huis clos.

Questions des commissaires

Un commissaire remercie les pétitionnaires pour leurs explications. Constatant qu'ils ont fait état de cinq communes concernées, il souhaite savoir s'ils ont fait parvenir cette pétition aux cinq conseils communaux.

M. Rouiller répond par l'affirmative, indiquant qu'elle a également été transmise au Grand Conseil.

M^{me} Robert-Tissot précise qu'ils seront d'ailleurs reçus prochainement par le Conseil municipal d'Onex pour être auditionnés.

Une commissaire remercie les pétitionnaires pour leur présentation complète. Elle souhaite tout d'abord avoir confirmation du fait que 4 hectares seront bien utilisés pour le projet, et demande ensuite aux pétitionnaires s'ils ont pris contact avec les associations sportives qui utilisent actuellement le parc.

M. Hertzschuch répond par la négative, précisant qu'ils n'ont pas pris contact avec les associations sportives pour l'instant.

M^{me} Robert-Tissot répond qu'ils aimeraient également avoir confirmation du fait que 4 hectares seront utilisés, et déclare que toute leur démarche vise justement à faire sortir ce projet au grand jour pour mieux le connaître, afin d'en discuter et éventuellement pouvoir le contester.

Une commissaire, constatant que le projet est déjà passablement avancé, demande aux pétitionnaires s'ils ont pu approcher M. Huguenin et M. Besnard

pour en savoir davantage, estimant qu'il pourrait également s'agir d'un effet de manche dont le Servette s'est révélé coutumier par le passé.

M^{me} Robert-Tissot indique que dans trois des cinq communes des résolutions ont été déposées dans les conseils municipaux, et précise qu'à Confignon celle-ci portait l'intitulé très clair de «Non à l'établissement du Servette aux Evaux». Elle indique que c'est suite à son dépôt que le club et des membres du Conseil d'Etat sont venus à Confignon pour tenter de convaincre les autorités communales du bien-fondé de ce projet. Elle pense que la signature de la convention liant les parties devrait intervenir courant avril. Elle note que la Ville de Genève, en tant que plus grosse contributrice de la fondation, a le plus son mot à dire, et répète que la réponse apportée par M^{me} Barbey-Chappuis les a dès lors surpris.

M^{me} Zuccone indique qu'ils écriront demain matin à la fondation pour lui demander d'avoir accès au projet, estimant qu'il est désormais urgent de le faire. Elle estime que l'avantage du parc des Evaux pour les promoteurs du projet est précisément ce statut de fondation, qui permet de passer en force sans avoir besoin de l'aval des différentes instances représentatives des différentes communes. Elle dit en ce sens son doute quant au fait que l'étude d'autres alternatives ait été approfondie. Elle fait observer que l'agrandissement du cycle d'orientation (CO) du Renard à Balexert rend le déménagement de Servette imminent.

Une commissaire demande si les auditionné-e-s peuvent transmettre à la commission des pétitions la copie de leur courrier envoyé à $M^{\rm me}$ Barbey-Chappuis, ainsi que la réponse de cette dernière.

M. Hertzschuch répond par la positive. Il signale qu'ils auront le droit très bientôt à une première présentation du «pôle football» en projet par M. Ferretti, collaborateur du département de l'aménagement à l'Etat. Il indique que le terme de «pôle football» employé est révélateur de la démarche en cours, et note que le nom du club n'y apparaît pas.

Un commissaire demande aux auditionnés s'ils n'ont pas l'impression d'être contre le sport avec leur pétition, et estime surprenant que le simple fait qu'ils n'aient pas eu accès au projet leur fait tirer à boulets rouges sur lui. Il déclare en outre que l'on a pu se rendre compte des effets désastreux que l'inactivité des jeunes a pu susciter dans certaines communes pendant la période du Covid.

M. Rouiller rétorque qu'il ne peut pas accepter une telle attaque, et précise qu'il est favorable au développement du Servette FC, dont il soutient ardemment l'équipe première. Il estime ensuite que la pétition n'est pas opposée au sport en tant que tel, mais souhaite voir les Evaux remplir ses autres fonctions dans les meilleures conditions possibles. Il invite les commissaires à aller aux Evaux pour constater qu'il y a bien d'autres usagers que les footballeurs, même s'il convient de se réjouir que les sportifs soient aussi là. Il rappelle en outre qu'avec les

10 000 nouveaux habitants de Bernex-est il faut pouvoir conserver le bol d'air formidable qu'est ce parc. Il fait observer également que les centres d'entraînement destinés à s'y installer seront fermés par des grilles opaques, et note que, si cela est bien normal pour un tel centre, cela fera perdre son rôle premier au parc, qui a vocation à être public. Il conclut que les pétitionnaires souhaitent voir un débat prendre place sur un projet public connu de toutes et tous.

Un commissaire souhaite savoir si les pétitionnaires ont écrit à la Fondation Wilsdorf, qui est propriétaire majoritaire du Servette FC.

M. Rouiller répond par la négative, précisant qu'ils ne peuvent pas écrire à toute la République et que c'est aussi la tâche des conseillers municipaux de demander des éclaircissements sur le sujet.

Le commissaire demande aux pétitionnaires s'ils auraient des idées alternatives au projet d'installation du centre aux Evaux.

M. Rouiller rappelle que le Canton a envisagé cinq lieux pour cette installation, et indique que les Evaux ne figurent pas parmi ces cinq lieux. Il estime regrettable que les parties prenantes au projet aient dès lors jeté leur dévolu sur lui, en ce qu'il est constitué avec une fondation opaque, et qui représente moins de risque qu'une installation dans une commune, qui serait en mesure de refuser plus facilement.

M^{me} Robert-Tissot indique que, pour répondre à la question, deux alternatives crédibles ont été identifiées par les pétitionnaires. Et de citer en premier lieu une installation du centre d'entraînement des espoirs à la Praille, ce qui constituerait une vraie synergie avec la présence du stade de Genève où joue l'équipe première, et en second lieu les Cherpines, en ce qu'ils constituent pour le moment une zone quasi déserte peu agréable pour les habitants.

M. Hertzschuch, revenant sur la question de la Fondation Wilsdorf, relève que malgré les projets intéressants qu'elle subventionne elle-même n'est pas un exemple de transparence.

Un commissaire demande l'audition de M^{me} Barbey-Chappuis et de ses services.

La commission vote en faveur de l'audition de M^{me} Barbey-Chappuis et de ses services dans le cadre de la pétition P-437 à l'unanimité des membres présents, soit par 15 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG).

Remarque d'une commissaire

Une commissaire recommande la lecture du rapport d'audit de la Cour des comptes sur la Fondation des Evaux effectué en 2016, ainsi que les suivis de

2017, 2018 et 20191, en ce qu'ils permettent d'avoir une vue plus claire de la structure de la fondation.

Séance du 12 avril 2021

Audition de M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP), de M^{me} Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports (SPO), et de M. Nicolas Kerguen, collaborateur personnel au DSSP

M^{me} Barbey-Chappuis indique tout d'abord se réjouir de venir exposer aujourd'hui ce dossier devant la commission, c'est-à-dire avant que la Fondation des Evaux et les parties prenantes du projet ne prennent des décisions plus formelles. Elle précise tout d'abord le contexte présidant à ce projet (annexe, p. 3), en rappelant notamment que, selon la loi sur la répartition des tâches LRT-3 (12058) du 31 août 2017, le Canton est exclusivement compétent, dans le domaine du football, pour la «mise à disposition pour l'élite sportive d'une infrastructure adaptée à la compétition au niveau national et international, à savoir le stade de Genève et le pôle football». L'Académie du Servette, dont il est question dans cette pétition, s'inscrit dans le pôle football pour lequel le Canton est exclusivement compétent. Pour ce qui est du centre de formation (annexe, p. 3) de l'Académie du Servette, elle ajoute qu'un tel centre permet aux jeunes espoirs d'avoir des perspectives d'intégration professionnelle, quand bien même ils ne parvenaient pas à devenir footballeurs professionnels par la suite, et note à ce titre que ceux-ci sont souvent issus de communes populaires, comme Meyrin, Vernier ou Onex. En ce sens, l'Académie du Servette est une véritable école de vie pour les jeunes qui y sont formés.

Expliquant que la construction d'un nouveau CO est prévue à l'emplacement du centre de formation actuel à Balexert (annexe, p. 5), elle en dit l'urgence, rappelant que jusqu'à présent seules les rénovations les plus indispensables ont pu se faire au CO du Renard. Elle évoque ensuite les grandes lignes du projet prévu pour le déplacement du pôle football au Pré-du-Stand (annexe, p. 6), rappelant qu'il avait été refusé en votation en 2019 par un écart de 9 voix. Elle précise que le Canton a exploré diverses options et c'est ainsi que les Evaux sont arrivés sur la table pour reloger le centre de formation et permettre la construction du nouveau CO susmentionné, et explique le fonctionnement et la structure de la fondation qui gère le parc (annexe, p. 8). Elle précise à ce titre que les 11 sièges du conseil de fondation sont répartis selon la participation financière de chaque partie prenante, et que la Ville, avec ses trois sièges, est loin de constituer la majorité à elle seule.

http://www.cdc-ge.ch/fr/Publications/Rapports-d-audit-et-d-evaluation/2016-N-97-a-112/Rapports-d-audit-et-d-evaluation-2016.html (cf. «07.07.2016», «N° 108»).

Présentant ensuite des images du site qui aura vocation à accueillir provisoirement, notamment le centre de formation du Servette (annexe, pp. 9-10), elle indique que c'est sur des terrains déjà existants que ce centre pourra compter. Elle explique ainsi que les terrains 1,2 et 7 seront agrandis et dotés de pelouses synthétiques afin d'être conformes aux normes d'homologation définies par l'Association suisse de football (ASF), tandis que le terrain 3 conservera sa pelouse naturelle, ce qui en fera un terrain non homologué, mais que des travaux y sont tout de même prévus pour l'assainir. Elle relève que le seul vrai ajout au site sera constitué par le bâtiment de l'Académie (annexe, p. 11), financé à 100% par l'Etat et destiné à accueillir les 53 employés du centre, et indique que la Fondation des Evaux souhaitait qu'il s'intègre au mieux dans le parc, dans un lieu peu fréquenté et entièrement construit en bois. Elle déclare que le cas de ce bâtiment permet d'observer le fait que les préoccupations qui ont été exprimées, notamment par les Verts, sont également partagées par les communes membres de la Fondation des Evaux, qui ont pour volonté que l'Académie s'intègre au mieux dans le site.

En venant plus précisément à la question de l'impact de ce projet sur les arbres du parc, elle indique que pour agrandir le terrain 7 il est prévu d'abattre 20 bouleaux, un salix et un arbre qui est encore à relever. Précisant qu'il ne s'agit pas d'une excuse pour les abattre, elle fait observer que les bouleaux sont en relativement mauvais état, du fait de nombreux impacts de balles de golf dont ils sont recouverts (le site des Evaux ayant été un parcours de golf dans le passé). Elle ajoute qu'en ce qui concerne la restructuration des terrains 1 et 2, l'abattage de trois bouleaux et d'une haie constituée de 18 arbrisseaux est nécessaire, et conclut que ces abattages seront compensés sous la forme d'une enveloppe de 180 000 francs prise en charge par le Canton, et permettant de replanter 40 à 70 arbres sur le site. Elle précise sur ce point qu'aucune essence rare ou centenaire n'est concernée par les abattages, et dit la prise en compte des préoccupations environnementales par le bureau d'architecte-paysagiste désigné.

En ce qui concerne ensuite les 20 000 m³ de terres à évacuer induites par le projet, elle indique que le bureau d'architecte-paysager qui en a la charge a reçu pour mandat de trouver un moyen de se dispenser d'en évacuer une grande partie avec des camions. Elle explique par conséquent que celles-ci formeront des buttes qui feront office de gradins naturels et permettront de séparer les terrains de football du reste du site, évitant ainsi de les grillager. Elle ajoute que de nouvelles essences seront également plantées sur ces buttes pour compenser une partie de l'abattage des arbres précités. En revenant ensuite à la question du bâtiment en bois, elle précise que ce sont les communes parties prenantes de la fondation qui ont demandé qu'elles ne le financent pas ni n'en n'assurent le coût d'exploitation, mais que ce soit le Canton qui s'en charge à 100%. Elle explique qu'au terme de la période de dix ans il est prévu soit une destruction et une remise en l'état du site, soit la cession du bâtiment à la fondation, moyennant compensation.

Elle projette ensuite la carte définissant le plan de mobilité ambitieux prévu pour intégrer les 40% de mobilité supplémentaire qui ont été devisés pour accéder au centre de formation (annexe, p. 12). Elle relève qu'il avait pour but de prendre en compte les préoccupations de la commune d'Onex, qui souhaitait à tout prix éviter une hausse du trafic sur le chemin François-Chavaz, mais qu'il avait également pour but de répondre aux attentes de l'Académie du Servette, qui leur étaient quelque peu contradictoires, et qui intégraient un accès facilité au site et des place de dépose-minute pour les jeunes. Elle précise qu'elle considérait que la négociation de ce plan revenait principalement, du côté de la fondation, aux communes avoisinantes, pas à la Ville de Genève, et déclare que les mesures visibles sur la carte figureront dans la convention bipartite signée avec l'Académie du Servette. Elle cite parmi ces mesures des places de parking au CO du Marais pour les collaborateurs du centre, des places destinées aux vélos et aux motos des jeunes également au CO du Marais, cinq places de minibus au parking des Evaux, des places de dépose-minute pour les cars du côté Confignon, des places de déposeminute pour les parents un peu plus loin, et enfin 100 places visiteurs nouvellement créées au P+R Bernex. Elle indique de plus que le nombre de places encore disponibles sera indiqué au croisement route de Loëx/chemin François-Chavaz, afin d'éviter que les voitures y circulent inutilement.

Abordant ensuite la question des deux conventions à signer (annexe, p. 13), elle explique que la tripartite est en cours de finalisation, et qu'il s'agit encore à l'heure actuelle d'un document de travail, accompagné du côté de la fondation par Me Wisard. Elle indique que ce qui est déjà certain c'est que tous les coûts induits par le projet seront pris en charge à 100% par le Canton. Elle déclare avoir été très attentive à ce point, puis explique que les coûts d'investissement pour les terrains de football ont été devisés à 6000000 de francs, la construction du bâtiment à 8 000 000 de francs, et que ces coûts seront pris en charge par l'Etat via une subvention équivalente accordée à la Fondation des Evaux. Elle indique en outre qu'un comité de suivi et d'évaluation y est également déjà inscrit, et que celui-ci aura vocation à précisément évaluer les impacts du pôle football sur la mobilité et sur l'environnement, ainsi que la correspondance entre les besoins de l'Académie et les infrastructures, et à proposer si nécessaire des améliorations sur ces points. Elle ajoute qu'il cherchera également à trouver des synergies possibles entre les équipes locales déjà présentes sur le site et l'Académie du Servette qui s'y installera. Elle note que cette convention tripartite règle également la question du financement de la réfection des terrains synthétiques une fois installés (ceuxci devant être rénovés tous les six ans environ), et précise que celle-ci prévoit une répartition au prorata de l'utilisation, de l'ordre de 65% pour le Canton, et 35% à la Fondation des Evaux.

Abordant ensuite la question de la convention bipartite (annexe, p. 13), elle indique qu'elle a pour but de préserver la qualité de vie des riverains et des usa-

gers, en faisant en sorte que sport, nature et loisir puissent trouver un équilibre au parc des Evaux, et qu'elle poursuit aussi l'objectif de s'assurer que la venue du centre de formation ne porte pas préjudice à la qualité environnementale des Evaux, et ne diminue pas les possibilités actuelles des équipes usant habituellement du site. Elle fait observer que cette éventuelle venue de l'Académie du Servette constituerait, en cette période, une clientèle inespérée pour le restaurant du parc, qui pourrait le cas échéant servir aussi à nourrir les jeunes du centre de formation. Elle conclut en rappelant les raisons et enjeux principaux de la venue de l'Académie du Servette au parc des Evaux (annexe, p. 14). Elle note par ailleurs, comme elle l'a indiqué plus haut, que ce projet a non seulement un intérêt sportif, mais également social. Elle précise ensuite que le site de Vessy constituerait une alternative au mieux pour la première équipe, mais qu'il serait impossible d'en accueillir davantage, étant donné que les terrains y sont déjà saturés.

En venant ensuite au calendrier, elle indique tout d'abord que le 19 avril est prévue une séance du conseil de la Fondation des Evaux, à laquelle M. Apothéloz a été invité, et ajoute que début mai les deux conventions devraient être signées par ce même conseil. Elle précise qu'une fois leur forme définitive atteinte, elle ira présenter ces conventions au Conseil administratif pour savoir s'il est favorable à leur ratification.

Questions des commissaires

Un commissaire souhaite savoir par qui sont occupés les trois sièges de la Ville au sein du conseil de fondation.

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'ils sont occupés par elle-même, M^{me} Bonvin et M. Eyer, responsable du domaine infrastructures au Service des sports.

Une commissaire demande si Carouge ne pourrait pas constituer une alternative, étant donné la présence sur place d'un dispositif destiné à la pratique du football.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que le Canton a fait la tournée des communes, et rappelle que la seule possibilité viable à court terme se trouve aux Evaux, étant donné la présence de terrains déjà existants et la possibilité de ne pas passer par le Grand Conseil auparavant. Indiquant qu'il s'agit tout de même d'accueillir 300 jeunes, elle relève que si Vessy ne peut les accueillir cela sera d'autant moins le cas pour les autres communes. Elle conclut que la volonté de l'Académie de conserver un véritable pôle fait qu'il est impossible d'éclater les équipes sur différentes communes.

Un commissaire, constatant qu'il a été fait état d'une hausse de 40% de la mobilité dans les alentours du site, souhaite savoir comment cette augmentation se répartirait temporellement.

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'elle augmentera surtout considérablement en semaine, et que le week-end se caractérisera essentiellement par la venue des équipes jouant les matchs, c'est-à-dire par l'utilisation des places de bus déposeminute situées vers la route de Loëx.

M^{me} Bonvin ajoute que les jeunes en sport-études ont des horaires aménagés et pourront donc s'entraîner plus tôt, soit certainement dès 14 h.

Le commissaire demande ce qui est prévu de nouveau au niveau des transports publics pour accéder au site, constatant qu'il serait préférable de ne pas accroître davantage le nombre de véhicules motorisés individuels, dans une zone qui est déjà très chargée en la matière.

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'en plus des mesures à court terme annoncées plus haut (annexe, p. 12), une prolongation d'une ligne de bus devrait avoir lieu dans un second temps, précisant que le Canton doit encore trouver le financement qui sera nécessaire pour ce faire. Elle ajoute qu'elle pourra demander au président de la fondation plus d'informations à ce sujet, étant donné qu'elle a laissé le leadership sur ces questions aux communes qui étaient le plus concernées.

Le commissaire demande aussi à M^{me} Barbey-Chappuis si d'après elle il pourrait y avoir un risque que la privatisation partielle du parc dépasse la période provisoire définie et qu'elle soit destinée à durer.

M^{me} Barbey-Chappuis précise tout d'abord qu'il ne s'agit pas d'une privatisation, étant donné que les terrains ne seront pas grillagés. Elle ajoute à ce titre que l'Académie sera utilisatrice du site et non pas propriétaire, et fait observer que la convention prévoit que son activité n'empiète pas sur celle des équipes actuelles, si bien qu'il s'agira d'une cohabitation et non de privatisation. Pour ce qui est de la durée, elle indique que si la convention est prévue pour dix ans, elle est résiliable en tout temps si elle n'est pas respectée. Elle conclut en indiquant que le Canton disposera de temps pour étudier les perspectives quant à un relogement à plus long terme de l'Académie, sur ce site ou un autre.

Un commissaire remercie M^{me} Barbey-Chappuis pour sa présentation utile et complète. Il souhaite savoir si les coûts du projet seront financés par la Ville au prorata des voix dont elle dispose à la Fondation des Evaux.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que les coûts induits par la venue de l'Académie ne seront pas à la charge de la fondation, ils ne seront pas à la charge des communes qui en sont membres également, et rappelle que conformément à la LRT (annexe, p. 3) tout sera pris en charge par le Canton. Elle ajoute que la seule charge financière pour la fondation, et donc en partie pour la Ville, sera constituée par la réfection des terrains synthétiques dans six ans, étant donné qu'ils ne

seront pas uniquement utilisés par l'Académie, mais également par les équipes existantes. Elle indique qu'à l'heure actuelle la répartition des frais de réfection a été fixée au prorata de la pratique prévue entre celle du Servette (65%) et celle des équipes déjà présentes sur place (35%), mais ajoute que ce point fera encore l'objet de discussions dans le cadre du comité de suivi, et que la répartition des coûts aura à ce titre pour but de se faire en fonction de la pratique effective qui aura lieu sur ces terrains.

M^{me} Bonvin ajoute qu'à l'heure actuelle la Ville participe au budget de la Fondation des Evaux pour plus de 1 000 000 de francs.

Une commissaire tient à revenir sur la question du statut provisoire de la présence de l'Académie aux Evaux, et souhaite savoir à quel point il est réaliste de trouver une solution alternative pérenne d'ici dix ans, et ce qu'il se passera si ce n'est pas le cas. Relevant ensuite que les Verts font état dans leur lettre d'un manque de transparence et d'un défaut de communication autour de ce dossier, elle demande d'où peut provenir cette impression de ne pas avoir été consulté.

M^{me} Barbey-Chappuis relève tout d'abord qu'il n'existe pas d'autre solution à court terme, et que l'avantage des Evaux tient aussi au fait qu'il ne s'agit pas d'une zone à déclasser. Elle déclare ensuite que, dans une période de dix ans, il est possible d'analyser différentes possibilités, à commencer par exemple par une installation de l'Académie du Servette au Pré-du-Stand, en présentant un projet différent de celui rejeté en 2019 (annexe, p. 5), qui lui ôterait par exemple les activités commerciales initialement prévues, mais qu'il faut également étudier les possibilités qui pourraient se présenter à Thônex, Vernier ou encore Genthod. Elle indique que si elle n'est pas en mesure de garantir ce qui sera fait dans dix ans, elle constate que le Canton a quelques années devant lui pour étudier ces possibilités, et déclare qu'en ce sens une alternative semble tout à fait envisageable.

Passant ensuite à la question de la communication, elle fait observer que cette question concerne en premier lieu le Canton, et que la Fondation des Evaux s'est retrouvée en première ligne bien malgré elle, en essayant d'aider le Canton. Si elle dit en ce sens comprendre une certaine frustration chez certains, elle estime normal qu'un document de travail ne soit pas diffusé ainsi publiquement, étant donné que la discussion est encore en cours entre les différentes parties au projet, et que ces discussions ne sauraient avancer sereinement avec 50 parties impliquées. Elle indique à ce titre que si le temps de la consultation doit exister, celui du travail également. Elle relève par ailleurs que les préoccupations émises par certains groupes sont aussi portées par les magistrats des différentes communes concernées. Elle rappelle enfin que l'accueil de l'Académie du Servette aux Evaux n'est pas initialement une idée de la fondation, mais qu'elle a simplement essayé de travailler en bonne intelligence avec le Canton en essayant de répondre à ses sollicitations.

Une commissaire souhaite savoir tout d'abord si, dans la convention qui devrait être signée par la fondation, sera également prévue une clause pour la restitution du bâtiment, et demande ensuite la date d'installation effective de l'Académie sur les lieux.

M^{me} Barbey-Chappuis répond par la positive, répétant qu'il y est prévu soit une remise en l'état du site, soit une cession à la fondation, moyennant une indemnité qui n'a pas encore été calculée. Elle ajoute qu'il faut encore que le Canton lance un appel d'offres pour la construction du bâtiment en question. Abordant ensuite la seconde question, elle indique que la livraison du bâtiment et du premier terrain est prévue de manière assez optimiste pour la fin de cette année, tandis que le deuxième terrain est agendé pour avril 2022, et qu'enfin pour octobre 2022 sont prévus les deux derniers terrains. Elle explique que si ce calendrier est tenu l'Académie arriverait à organiser une venue progressive de ses équipes sur le site.

Une commissaire remercie M^{me} Barbey-Chappuis pour sa présentation et ses réponses. Elle indique vouloir revenir sur la question du manque de transparence évoqué par les pétitionnaires, faisant observer qu'ils ont récolté des signatures contre un projet qu'ils ne connaissaient pas. Elle indique par exemple qu'ils ne savaient pas quel pourcentage de la surface totale du parc allait être concerné par le projet, et demande s'il serait possible de communiquer ce chiffre. Elle souhaite secondement savoir si les associations sportives qui utilisent le parc ont été consultées, et ce qu'elles en pensent le cas échéant.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que les quatre terrains destinés à accueillir l'Académie existant déjà, le projet se contente simplement de les agrandir de manière minimale pour répondre aux normes de l'ASF, si bien que le pourcentage de la surface du parc destinée à l'Académie ne subira peu ou prou pas de modification par rapport à celle déjà dévolue à ces terrains, hormis la construction du bâtiment provisoire.

M^{me} Bonvin précise que l'agrandissement de la surface des terrains fera passer leur longueur de 96 m à 101 m, si bien que son impact sur le parc sera minime. Elle ajoute que pour le bâtiment, l'emplacement a été choisi dans une zone où il ne se passe actuellement presque rien, à savoir dans le prolongement du stade d'athlétisme. Elle relève ainsi que les surfaces dédiées aux autres activités sportives, aux grillades, à la détente et aux promenades ne seront pas impactées par le projet, et conclut que certaines associations se réjouissent des synergies possibles.

Ladite commissaire souhaite savoir ce qui est fait des arbres abattus, et se demande si leur seconde vie ne pourrait pas faire l'objet d'une communication auprès de la population.

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'elle pourra demander à M. Gomez comment et sous quelle forme sont réutilisés les arbres abattus.

Un commissaire, relevant qu'en tout cas Onex a voté à l'unanimité une résolution s'opposant à la venue de l'Académie du Servette aux Evaux, souhaite savoir dans quelle mesure il pourrait être tenu compte de l'avis des communes qui s'opposent à ce projet.

M^{me} Barbey-Chappuis relève que l'opposition à ce projet était peut-être due à une méconnaissance du dossier, constatant que beaucoup des points contenus dans un récent communiqué de presse des Verts sont pris en compte dans les conventions. Elle indique néanmoins comprendre la réticence de la commune d'Onex, qui subira une grande partie de la hausse du trafic, ainsi que l'installation de nouveaux parkings, mais fait néanmoins observer le souci unanimement partagé qui s'est trouvé au sein de la fondation pour intégrer le projet dans le parc du mieux possible, notamment du point de vue de la biodiversité et du respect de l'environnement.

Discussions et vote

Le Parti libéral-radical est favorable au classement, étant donné que suffisamment d'éléments qui pouvaient poser problème ont été pris en compte par le projet et les conventions. Il ajoute de plus que comme l'a expliqué M^{me} Barbey-Chappuis la Ville ne joue pas un rôle majeur sur ce dossier, contrairement aux communes jouxtant directement le parc.

L'Union démocratique du centre soutiendra également le classement de l'objet, étant donné que le projet répond à toutes les attentes. Il dit voir de plus de l'égoïsme chez les pétitionnaires, qui précisent soutenir le sport, mais pas chez eux.

Les Verts, eux, soutiendront le renvoi au Conseil administratif, pour signifier leur regret face au manque de transparence de la procédure, mais également car il s'agit de la seule façon pour le Conseil municipal de s'exprimer sur ce dossier.

Le Mouvement citoyens genevois soutiendra pour sa part le classement, étant donné que des explications claires ont été fournies par la magistrate, notamment quant au fait que ce projet ressortit en premier lieu au Canton, et que la Ville ne constitue ici qu'une petite partie prenante.

Le Parti socialiste laissera la liberté de vote.

Ensemble à gauche soutiendra un renvoi de l'objet au Conseil administratif.

Le président indique qu'à titre personnel il soutiendra le classement, étant donné qu'aucune autre solution n'a été trouvée à court terme, et qu'il y a urgence à pouvoir construire le nouveau CO dont il a été fait mention sur le site actuel de l'Académie, ce aussi bien pour la centaine d'élèves concernés que pour leurs

familles. Il ajoute que la surface supplémentaire induite par les réaménagements évoqués aux Evaux sera minime, ce qui en fait un lieu idéal. Il déclare ensuite soumettre l'objet au vote des commissaires.

La commission vote en faveur du classement de la pétition P-437 par 9 oui (3 S, 1 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) contre 4 non (1 EàG, 3 Ve).

Annexes: - pétition P-437

- présentation du DSSP

P-437

Sauvegarde Genève
Association pour la Sauvegarde de Confignon et environs (ASC)
Association Qualité de Vie Bernex Confignon (ASBEC)
Association des Propriétaires du chemin François Chavaz (ChavazBien)
Association Vieil Onex (AVO)

Association pour la Sauvegarde du Plateau de Saint-Georges (Lancy)



À l'attention du Conseil municipal de la Ville de Genève Service du conseil municipal Rue de la Coulouvrenière 44 1204 Genève

Genève, le 24 novembre 2020

Concerne : Pétition - Sauvons le parc public des Evaux - Installation de l'académie de football du Servette

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Nous vous prions de trouver en annexe la pétition signée par les six associations citées en en-tête représentantes des cinq communes concernées par le projet d'installation au parc public des Evaux de l'Académie de football du Servette FC.

La pétition citoyenne à signer est disponible en ligne SAUVONS LE PARC DES EVAUX - https://www.change.org/sauvons-parc-evaux

Cette pétition est lancée pour des raisons multiples mais notre action est avant tout dictée par le manque de transparence de la Fondation des Evaux, de l'Etat, des communes et du Servette FC sur ce projet que nous ne pouvons que deviner à travers les articles de journaux et la réponse du Conseil d'Etat à un député.

Nous regrettons que le processus décisionnel et la convention qui sera signée entre les deux parties aient été imaginés dans la plus grande discrétion, sans consultation des conseils municipaux et sans information aux associations et aux habitants, alors que le semi-confinement était à peine levé et pendant que les habitants se remettaient de cette période difficile. Dans notre démocratie, cette manière de procéder n'est pas correcte. Nos associations ne peuvent de ce fait pas l'accepter.

Notre principal souci est cependant de préserver ce parc public et son environnement dans un contexte de fortes urbanisations prévues dans les communes limitrophes d'Onex, Bernex et Confignon. Ce lieu doit impérativement rester une destination populaire car les habitants ont besoin d'un lieu protégé pour se détendre et se ressourcer. Installer une entreprise privée sur des terrains de l'Etat situés dans un lieu où l'on doit trouver un juste équilibre entre les différents sports, les promeneurs et la protection de la nature est injustifiable pour nous.

Cette pétition a également pour but d'obtenir des informations précises sur le projet : les termes de l'accord, son implantation, son emprise sur le parc public des Evaux, l'assurance que ce lieu ne deviendra pas un « bunker », comme à Balexert, protégé par d'immenses grillages et un digicode, la garantie de protéger la nature et les riverains des nuisances induites (accès, mobilité, lumière, bruit) par de la mobilité douce et sans construction de parkings supplémentaires.

Tout en réaffirmant que nos associations ne sont pas favorables à cette privatisation provisoire d'une partie du parc public des Evaux et pas du tout favorable à l'installation définitive du pôle football genevois, nous vous adressons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos cordiales salutations.

Pour les associations:

Margot Robert-Tissot, co-coordinatrice pétition

Jean Hertzschuch, co-coordinateur pétition



Sauvegarde Genève

https://www.sauvegarde-geneve.ch Jean Hertzschuch - 079 624 77 73

Association pour la Sauvegarde de Confignon et environs (ASC)

https://www.asconfignon.ch info@asconfignon.ch

Margareth Robert-Tissot - 079 691 70 45

Association des propriétaires du chemin François-Chavaz - Onex (ChavazBien)

http://www.chavazbien.ch chavazbien@mail.com

Jean-Dominique Berra - 022 757 52 76 - Stefano Rossi Santoni - 022 739 09 11 - Geneviève Zuccone - 022 792 14 06

Association Vieil Onex (AVO)

Suzanne Kathari - skathari1932@gmail.com

Association Qualité de vie Bernex Confignon (ASBEC)

https://www.asbec.info Alain Rouiller - 022 777 10 02

Groupement pour la Sauvegarde du Plateau de Saint-Georges (Lancy)

https://www.sauvegarde-st-georges.ch Jean-Claude Michellod - 078 657 25 35 Pétition Sauvons le Parc des Evaux https://www.change.org/sauvons-parc-evaux



Pétition adressée au Conseil d'Etat, au Grand Conseil, aux maires et Conseils Administratifs et Municipaux des 5 communes (Ville de Genève, Onex, Lancy, Bernex, Confignon)

CONTEXTE

Après le refus par les urnes, en novembre 2019, du projet « Pré-du Stand » et sans solution pour y loger son Pôle-Football, l'État doit d'urgence trouver un nouveau lieu d'accueil. Le Parc public des Evaux serait le seul site adapté pour l'échéance de l'été 2021. La Fondation des Evaux a déjà voté un préavis favorable pour une installation « provisoire » de l'Académie et de l'école de football du Servette FC. La convention qui liera provisoirement la Fondation au Servette FC est actuellement à l'étude. Les Evaux font également partie des 5 lieux analysés par l'Etat pour l'installation définitive du Pôle football à l'horizon 2030.

POSITION DES PETITIONNAIRES

Ces décisions, prises discrètement dans l'urgence, nous déconcertent et nous inquiètent fortement.

S'il est important que l'Académie du Servette F.C. puisse poursuivre sa mission sociale et éducative avec les jeunes footballeurs genevois, pourquoi choisir, par facilité, ce parc unique à Genève, en détournant son orientation en profondeur.

Il est essentiel que ce lieu continue à poursuivre sa mission d'accueil de tous les habitants de la région. Les cinq communes qui se le partagent, doivent le préserver et poursuivre selon la convention de 1973, l'exploitation en commun du parc en y

Pétition Sauvons le Parc des Evaux https://www.change.org/sauvons-parc-evaux

maintenant équitablement sur ces 55 ha une zone nature et forêt, une zone activités et loisirs et une zone sportive pour tous.

Dans un cadre idyllique, ce parc est apprécié par de nombreuses familles qui, dans un contexte de forte urbanisation, ont besoin d'espace pour se détendre et pratiquer des activités de plein air.

CE QUE CE PROJET IMPLIQUE

L'implantation de l'Académie et de l'école de football Servette FC au parc public des Evaux:

- représente une surface d'environ 4 hectares soustraite à la nature et définitivement perdue pour la biodiversité et la petite faune. En effet, ce projet nécessite le redimensionnement et la transformation de 4 terrains de football naturels dont 2 seraient en synthétique, ainsi que la réalisation d'un important bâtiment pour les vestiaires et les locaux administratifs. Cette construction provisoire en bois occuperait environ une surface de 2000 m² et 5000 m² et deux terrains supplémentaires pour la version définitive. Par ailleurs, l'éclairage des terrains provoquera une augmentation importante de la pollution lumineuse nocive pour la faune environnante encore préservée dans ces lieux.
- génère une emprise forte et un sérieux impact sur les sols. Si l'emplacement du bâtiment administratif provisoire peut revenir à l'état naturel, il n'en sera pas de même pour les terrains. En effet l'aménagement de surfaces synthétiques impose de réaliser de profondes fondations composées de plusieurs couches de matériaux différents, avant de poser la « pelouse » artificielle.
- provoque un déséquilibre non-négligeable du parc car elle vient bouleverser définitivement l'harmonie du lieu qui selon ses statuts : « s'adresse à tous, poursuit un but de détente, de loisirs et de sport dans un souci de protection de la nature ».
 - L'arrivée du club professionnel diminuerait l'espace dévolu aux autres sportifs, aux familles et l'esprit des Evaux en serait profondément transformé. Actuellement, à Balexert, l'Académie du Servette FC représente : 11 catégories de jeux, environ 370 joueurs, une soixantaine de personnes pour les encadrer et un parking réservé de 50 places.
- engendre une explosion du trafic motorisé dans une configuration problématique. L'accès unique au parc provoque aujourd'hui déjà d'importants problèmes de circulation : engorgements sur le chemin François-Chavaz et danger que constitue la sortie côté Place des Deux Eglises. Il est à craindre une augmentation de stationnements sauvages. L'infrastructure de transports publics et cyclable est insuffisante et de ce fait n'incite pas les utilisateurs à pratiquer la mobilité douce. Les nuisances sonores dues aux incivilités de certains usagers risquent d'augmenter significativement.
- · propose un projet provisoire aux ambitions définitives

Même si ce projet se dit provisoire pour 10 ans, il y a fort à parier que si l'Académie déménage dans un autre lieu, ces surfaces de jeux ne seront pas remises au naturel vu l'ampleur et le coût des travaux. La priorité au football risque de s'installer définitivement.

Pétition Sauvons le Parc des Evaux https://www.change.org/sauvons-parc-evaux

Pour que le plus grand parc public et urbain de Suisse reste en accord avec son projet initial, les associations demandent que le site des Evaux garde son statut de poumon de verdure d'une région qui va être fortement urbanisée.

Sauvegarde Genève Association pour la Sauvegarde de Confignon et environs (ASC) Association des propriétaires du chemin François-Chavaz – Onex (ChavazBien) Association Vieil Onex (AVO) Association Qualité de vie Bernex Confignon (ASBEC) Sauvegarde du Plateau de Saint-Georges (Lancy)

Genève, 20 novembre 2020

La pétition citoyenne à signer est disponible en ligne SAUVONS LE PARC DES EVAUX

https://www.change.org/sauvons-parc-evaux

Cette pétition est coordonnée par

Margareth Robert-Tissot, co-coordinatrice pétition Association pour la Sauvegarde de Confignon et environs (ASC) https://www.asconfignon.ch

> Jean Hertzschuch, co-coordinateur pétition Sauvegarde Genève https://www.sauvegarde-geneve.ch



P-437: Pétition – «Sauvons le parc public des Evaux -Installation de l'académie de football du Servette»

Commission des pétitions Conseil municipal 12 avril 2021



Foot : formation de la relève

national et international, à savoir le Stade de Genève et le Pôle football » compétent, dans le domaine du football pour la « mise à disposition pour l'élite sportive d'une infrastructure adaptée à la compétition au niveau LRT-3 (12058) du 31 août 2017 : le Canton est exclusivement (art. 3, lettre f).

Pôle football = pôle dédié à la formation de la relève cantonale, placée réunit les clubs du FC Servette, du FC Etoile-Carouge, du FC Meyrin et sous la responsabilité du programme Genève Education Football, qui de l'Association cantonale genevoise de football.



Centre de formation à Balexert

- Académie Servette FC
- Association Servette FC (4 ans à +)
- Genève Education Football: + 12 ans
- Surface de 40'000 m2, l'Etat de Genève est propriétaire
- 2 terrains en herbe
- terrain synthétique de la dernière génération (homologué pour matches jusqu'à la 1ère ligue)
 - 1 terrain synthétique d'entraînement



genève ville de sport



Nouveau CO à Balexert

- relogement provisoire nécessaire dès le mois de juin 2021
- travaux de construction du nouveau cycle d'orientation à Balexert urgents :
- développement des nouveaux quartiers, dont celui de l'Etang o pour résorber la hausse du nombre d'écolier-e-s issue du (+ 1500 élèves de plus au Cycle d'orientation en 2024),
- o car délabrement du CO du Renard.



Echec du Projet du Pré-du-Stand

- Projet de loi 12293 relatif à la modification des limites de zones au lieudit « Pré-du-Stand » situées sur le territoire de la Ville du Grand-Saconnex :
- 50% oui/non au niveau cantonal, et refus de 53.29% en Ville de Genève 24 novembre 2019: refus en votation populaire par 9 voix : incluait le pôle football.
- Position du Conseil d'Etat sur le relogement provisoire nécessaire dès le mois de juin 2021 : «seul le site des Evaux permet le relogement Mais déménagement du Pôle foot indispensable : provisoire de l'académie du Servette FC ».
- Etude de 4 autres sites pour un relogement sur du long terme.





Fondation des Evaux

- Canton propriétaire foncier du site des Evaux
- Terrain à disposition de la Fondation, sous la forme d'un droit de superficie
- composée des communes de Bernex, Confignon, Genève, Lancy et Onex Gestion: fondation de droit public d'intérêt communal,
- Sur 11 sièges :
- 3 Ville de Genève, 3 Ville d'Onex, 2 Ville de Lancy,
- 1 Canton de Genève, 1 commune de Bernex, 1 commune de Confignon

Quelques images du site

Plan des infrastructures

Les Evaux est un lieu dédié aus sports, aux loisirs et à la biodiversité dans un cadre naturel de 50 hectares



- A. Réception du centre intercommunal, salle de conférence et dortoirs B. Restaurant C. Vestiaires et salle polyvalente D. Chalet Terrain de compétition T1
 - Terrain de compétition T2 Terrain de compétition T3
 - Terrain d'entraînement T4 Terrain d'entraînement T5 Terrain D1
- Terrain en gazon synthétique

Le Tortillard (petit train) + Karts à pédales

Tennis de table

Jeux d'enfants Skatepark

- Stade d'athlétisme
 Pistes de pétanque
 Terrains de beach-volley
 Courts de tennis en GreenSet

Zone pique-nique et grillade

M. Parkings

K. Parcours didactique

Terrain de BMX Hôtel à abeilles N. WC P. Pavillon provisoire

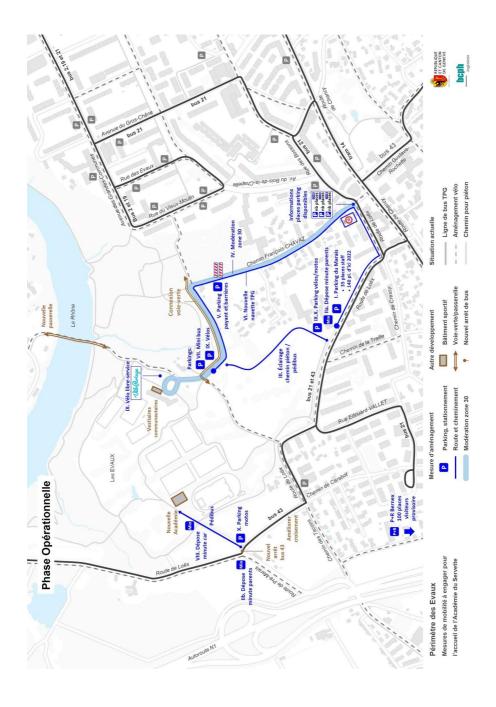
Source: google earth

Source: Evaux.

Quelques images du site









Deux conventions à signer

Une convention tripartite qui liera l'Etat de Genève, la Fondation des construction et l'exploitation du pôle football temporaire des Evaux. Evaux et l'ASFC fixe les principes applicables à la planification, la

et l'ASFC fixe quant à elle le cadre et les conditions d'accueil du pôle Une convention bipartite liant la Fondation des Evaux football aux Evaux.



Conclusion

- Urgence scolaire
- Relogement indispensable du Pôle football
- Pas d'alternative pour ce projet sur le territoire VdG à ce jour
- Une attention particulière portée aux enjeux de mobilité